

# Les travaux de la place vont débuter

Jeudi 30 janvier, le Conseil municipal de Saint-Yaguen a retenu les entreprises qui vont procéder à l'aménagement de la place du 19-Mars, qui mettra un point final à la rénovation du centre-bourg.

Après analyse des offres soumises au maître d'œuvre du projet, le cabinet Territori, c'est la SAS Baptistan, de Mont-de-Marsan, qui a été la mieux disante concernant le lot Voirie et réseaux divers pour 28 977,50 € HT. Trois entreprises avaient soumissionné. S'agissant du lot Espaces verts et mobilier urbain, sur les six entreprises qui se sont portées candidates, c'est L'Ami des jardins, d'Orthez, qui a été retenue pour 13 410,25 € HT. « Sur l'estimatif, nous avons économisé près de 10 000 euros », s'est félicité le maire, Vincent Lesperon.

Des subventions vont être sollicitées auprès de l'État, via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Conseil départemental, par le biais des amendes de police et du Fonds d'équipement des communes (FEC), ainsi que la Communauté de communes du Pays tarusate (CCPT), avec ses fonds de concours.

## Nouveau RPI

Le maire a ensuite fait le point sur la constitution d'un nouveau Rassemblement pédagogique intercommunal (RPI), qui rassemblera les communes de Beylongue, Villenave, Carcen-Ponson et Saint-Yaguen. « Le dossier est bien avancé, suite à plusieurs réunions entre élus, inspecteur de circonscription,



**Voici à quoi ressemblera la place du 19-Mars dans quelques mois.** REPRODUCTION « SUD OUEST »

enseignants et Régie des transports des Landes », a précisé Vincent Lesperon. Les conseils municipaux des communes concernées ont délibéré pour créer ce RPI et dissoudre ceux du Bez et Dou Stucqs.

Des avancées ont été obtenues au niveau du transport, qui sera assuré par deux bus, de manière à minimiser le temps passé par les élèves dans le car. Néanmoins, pour Laure Lesgoirres, il reste des choses à caler en la matière, qui impactent les horaires de classe. Le prévisionnel pour la rentrée prochaine est optimiste. Avec 120 élèves, le maintien de six classes est acté et chaque village conservera son école. Une réunion d'information, à laquelle seront conviés les parents, aura lieu mardi 11 février, à 19 heures, dans la salle des fêtes de Beylongue. Le 18 février, un conseil d'école extraordinaire va acter la dissolution des deux RPI, puis

créer le nouveau, dont le nom n'est pas encore choisi.

Au niveau des rythmes scolaires, le statu quo est maintenu pour la rentrée prochaine (quatre jours et demi) et les Temps d'accueil périscolaires (TAP) associés aussi. L'étape suivante se déroulera après les élections municipales, avec la création d'un nouveau Syndicat à vocation unique (Sivu). « Je pense que ce nouveau RPI répond à l'attente des parents et à l'intérêt des enfants », a conclu Vincent Lesperon.

La nouvelle expertise des désordres survenus dans la salle des fêtes a révélé des infiltrations sur la toiture. Le dossier suit son cours. Le comité médical a déclaré l'une des cantinières « inapte à toute fonction ». Son cas est suivi par le service juridique du Centre de gestion.

**Guy Bop**